

**Le Collectif national contre les franchises et pour l'accès aux soins pour tous appelle le gouvernement**

- à revenir sur les mesures qui font obstacle au droit à la prévention et aux soins, et donc sur les franchises et forfaits existants
- à préserver et développer les services publics de santé
- à passer véritablement d'une système de soins à un système de santé incorporant par là même les préventions nécessaires (dépistage, diminution des facteurs de risque, éducation à la santé)
- à changer de logique pour restaurer et améliorer la sécurité sociale solidaire dont notre pays a besoin.

# Le Globule Rouge

COMMISSION SANTE - PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS

NUMERO 21

sante@pcf.fr - 01 40 40 12 78

## EDITO

**A**insi, s'achève l'année 2007 et 2008 nous réserve de vastes luttes. Monsieur « bling-bling » est devenu Président. Avec son projet de rupture avec le pacte social issu de la Libération. Marchandisation généralisée et chacun pour soi sont les piliers de son projet. Avec pour corollaire la désintégration sociale.

La force et le mépris pour les in-soumis et les exclus.

Si méprisante cette grande bourgeoisie qui n'hésite plus à exposer ses diamants et ses yachts quand femmes et enfants dorment à la rue. Et même à en faire une valeur positive : « quand on veut, on peut ». Alors celui qui ne peut pas...

Ou celui qui "abuse"... Des allocations chômage ou de la Sécu. Il sera montré du doigt. Il devra payer. Franchise médicale ou radiation des Assedic... les verdicts sont tombés. Sarkozy, le Président de cette si-grande bourgeoisie, ne fait pas dans la dentelle. Ce qu'il donne aux plus riches – cadeau de 15 milliards d'euro – il le prend aux autres.

1968-2008 : 40 ans de contre offensive à ce formidable élan de liberté et de justice. Mais si le libéralisme est en odeur de sainteté, la vitalité du mouvement d'émancipation en France et dans le monde

reste porteuse d'espoir. 40 ans après sa mort, le Che est devenu l'icône de la jeunesse mondiale. Alors, je fais un vœu pour 2008. Que le peuple - 90% des foyers vivent avec moins de 3000 euros par mois - prenne conscience d'appartenir à une classe d'intérêts convergents. Nous avons besoin de droits, de dignité, et d'espoir.

Les élections municipales et cantonales peuvent être l'occasion de dire stop à la « Sarko-life ». Pour autant que la gauche rassemblée propose un projet ambitieux, tourné vers l'avenir, capable d'apporter des réponses aux grands enjeux contemporains.

En engageant deux campagnes, l'une sur l'égalité des territoires de santé, l'autre sur l'alimentation en France et dans le monde, c'est à cet édifice que modestement la commission santé, espère apporter une pierre.

Permettez-moi enfin de dire combien la grève des soins entamée par Bruno-Pascal Chevalier m'inspire respect tout autant que révolte. Qu'il sache que les communistes sont avec lui.

Pour lui, comme pour vous tous, Meilleurs vœux.

**Isabelle Lorand**

Le puissant mouvement social d'octobre – novembre a permis d'imposer de premiers reculs au pouvoir, l'issue dépendra largement de notre capacité, en liaison avec le développement des luttes sociales, à mener la bataille idéologique, pour démonter le projet de Sarkozy et démontrer que des pistes alternatives de réformes sont incontournables.

Un point central dans les plans de l'ultra-libéralisme, repose sur l'idée que le financement des retraites serait devenu impossible. La seule solution serait la remise en cause du système solidaire français. **Ainsi le pouvoir, après les régimes spéciaux, annonce-t-il, en utilisant le récent rapport du COR, de nouvelles attaques contre l'ensemble des retraites.** Comme nous le disions, en s'attaquant aux pseudo – privilèges des régimes spéciaux, c'est la porte ouverte à la mise en cause de l'ensemble du système solidaire de retraite

### Quels privilèges ?

Si les régimes de retraites dits spéciaux des salariés du secteur public apparaissent quelquefois plus avantageux que dans le privé, c'est surtout en raison du laminage des retraites du régime général par les réformes de 1993 et de 2003. On prétend que le financement des régimes spéciaux pèse sur le régime général des travailleurs salariés (RG), alors que les règles de compensation les mettent également à contribution et que les taux de cotisations sont souvent beaucoup plus élevés, ainsi à la SNCF, le taux global de cotisation s'élève à 41,96% alors qu'il est de 26,05% pour un salarié du régime général. Si l'Etat doit assurer la compensation démographique à ces régimes ce qui coûte en tout 4,4 milliards d'euros, en aucun cas, le RG n'assure le financement des dits avantages spécifiques qui sont assurés par un taux de cotisation de l'employeur souvent très élevé. Si ces régimes étaient adossés au RG, comme cela a été le cas à la RATP, cela pèserait alors sur le RG des travailleurs salariés et non plus sur l'employeur. Le taux de remplace-

ment (rapport entre la pension et le dernier salaire), atteint à peine 60% pour les roulants de la SNCF (71% en moyenne dans le privé avec 40 ans de cotisations), puisque l'essentiel des primes n'est pas intégré dans le calcul de la pension. Souvent les personnes qui prennent leur retraite à 50 ans, ou 55 ans, n'atteignent pas les 37,5 années de cotisations requises pour le taux plein. En outre, les retraités des régimes spéciaux représentent moins de 5% des retraités et ce sera moins de 2% en 2030. Le passage de 37,5 à 40 ans de cotisation pour ces régimes annonce de nouveaux durcissements pour tous : dès 2012 on atteindra 41 ans, puis 42 ans en 2020, peut-être ensuite 45 comme le veut le Medef, alors qu'aujourd'hui moins d'un salarié sur deux liquide sa retraite avec 40 années de cotisations. L'éviction des travailleurs vieillissants dès 57ans, la précarité au travail, notamment chez les jeunes et les femmes, vont faire exploser le nombre de retraités pauvres, y compris dans la fonction publique et dans les entreprises publiques.

Le terme « d'équité », sert de paravent pour organiser la régression globale de toutes les pensions.

### Quels sont les problèmes auxquels sont confrontés les régimes spéciaux de retraite comme ceux de la RATP, EDF, GDF, SNCF ?

C'est d'abord l'insuffisance des créations d'emplois et du développement des salaires. Cela est aggravé par la mise en œuvre des politiques ultra-libérales par l'Etat-Sarkozy qui cherche à casser les statuts des services publics et à réduire les emplois publics, alors que ceux-ci contribuent à la croissance et au financement de la protection sociale. On favorise ainsi la dégradation du rapport cotisants/retraités qui est au cœur du problème de financement des retraites. Ainsi à la SNCF, les effectifs de l'entreprise ont décliné considérablement passant de 450000 à 170000, en relation avec les choix des pouvoirs publics.

## Les régimes spéciaux sont-ils condamnés à disparaître à cause de ce déséquilibre ?

Ces régimes jouent un rôle décisif dans des secteurs vitaux pour le développement du pays, permettant de former la force de travail, la renouveler, la stabiliser, en insufflant les valeurs du service public en relation avec les statuts. Alors qu'ils constituent un instrument de la gestion des ressources humaines, on tendrait à les désorganiser complètement, alors que l'on prétend par ailleurs encourager une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Sur la suppression des prétendus avantages des salariés de ces régimes, il faut rappeler que les départs anticipés à la retraite, notamment pour les roulants de la SNCF correspondent à des astreintes très lourdes, des conditions de travail et de vie qui restent extrêmement pénibles, même si évidemment la pénibilité concerne aussi le secteur privé par exemple, le BTP, ce qui ne rend que plus urgente une véritable négociation sur la pénibilité que le MEDEF se refuse à financer

## Quelles propositions peut-on faire pour en assurer le financement ?

Une refonte de progrès du financement des retraites est incontournable pour répondre aux nouveaux besoins, notamment ceux liés à l'évolution démographique.

Elle permettrait de sortir des réformes Balladur-Fillon, avec l'indexation des retraites sur les salaires et non sur les prix pour rétablir le pouvoir d'achat des retraités, revenir aux meilleures années pour le calcul des pensions, **exiger une retraite décente à 60 ans**, à mettre en chantier de véritables négociations sur la pénibilité, **en attendant qu'il soit mis mettre un terme aux inégalités d'espérance de vie, les salariés fatigués, usés, doivent pouvoir partir plus tôt, supprimer le travail à temps partiel non choisi, prendre en**

## compte les périodes de formations etc..

Une réforme du financement doit garantir la solidarité de la répartition au lieu de condamner dans l'avenir une grande part des travailleurs à de basses retraites tout en poussant ceux qui le peuvent à la capitalisation. Ces réformes représenteraient d'ici 2040 environ 15 points de cotisations supplémentaires, mais avec un taux de croissance de 2% par an (soit un PIB multiplié par 2 d'ici 2040), avec une progression de la productivité du travail, des salaires, de l'emploi et des qualifications, cette hausse est en fait supportable.

Devant l'urgence, nous proposons de soumettre les revenus financiers des entreprises (183 milliards d'euros en 2006) ainsi que les revenus financiers nets des institutions financières (60 milliards) au taux de cotisations des salariés, soit autour de 10%.

Ceci ferait rentrer plus de 20 milliards d'euros de cotisations. Mais notre proposition de fond c'est une réforme de l'assiette des cotisations dites patronales tenant compte de la politique d'emplois et de salaires des entreprises

Le pouvoir refuse d'en débattre et il nous faut rassembler, contre-proposer, organiser la riposte globale à la politique de Sarkozy et aux réformes hyper-libérales, le PCF travaille aux rassemblements ainsi qu'à une nouvelle dynamique des forces de résistance.

CATHERINE MILLS

## POUR UN VÉRITABLE DROIT À LA SANTÉ POUR TOUS, À TOUT ÂGE DE LA VIE

**Bruno Forest**, Président de l'Union des Mutuelles des Cheminots et des Personnels du groupe SNCF "Mutuelles de France

**C**onstatant que les problèmes de santé se sont accentués du fait de l'intensification du travail dans les entreprises et aux profonds bouleversements des organisations du travail avec toutes les conséquences sur la santé physique et mentales des salariés, l'UMCPG et les 19 mutuelles qui la composent considèrent la santé au travail comme un problème majeur de santé publique,

C'est pourquoi, la mutualité place la santé des salariés avant tout autre considérant, notamment économique.

Dans ce sens, les mutuelles de Cheminots de l'UMCPG inscrivent leur action pour la prévention de tous les risques professionnels susceptibles de porter atteinte à l'intégrité physique et morale des salariés et qui ont des conséquences sur la durée et la qualité de la retraite.

Avec ce préalable, l'UMCPG SNCF ne peut accepter que le débat sur le système de retraite, du fait d'un allongement de la durée de la vie, ne soit pris en compte que du seul point de vue financier où la seule solution serait un recul de l'âge du départ à la retraite. Les réformes Balladur de 1993 pour les salariés du privé et Fillon en 2003, concernant les salariés de la fonction publique, ont permis d'enfoncer un coin dans ce droit, notamment, en faisant passer le nombre d'annuités pour l'obtention d'une retraite à taux plein de 37,5 à 40 ans.

Comme cela avait été dénoncé en son temps, ces mesures n'ont pas entraîné un équilibre des comptes de notre système de retraite et de surcroît, cette seule préoccupation financière abordée par les pouvoirs publics a occulté tout débat sur la qualité de vie

et l'état de santé des retraités à l'issue de leur vie professionnelle.

C'est dans cette logique économique qu'est inscrit le projet d'une nouvelle augmentation de cotisations à 41 ans de tous les salariés, dès l'année prochaine.

Pour permettre d'avancer sur ce dossier, considérant comme inéluctable cette solution, en utilisant le vieil adage « diviser pour mieux régner », le président de la république, sous couvert d'équité, a demandé au gouvernement de réformer les régimes spéciaux avant la fin de l'année, en les alignant dans un 1<sup>er</sup> temps sur le régime de la fonction publique.

De tout temps, les régimes spéciaux ont été mis au ban des accusés.

A une certaine époque, les soi disant privilèges de ces régimes étaient supportés par les cotisations des salariés du régime général ;

Dans une autre période, ceux-ci contribuaient au déficit de la sécurité sociale.

Aujourd'hui, le président de la république, tout en déclarant comprendre l'attachement des cheminots à leur statut, prend à témoin l'opinion publique pour montrer l'iniquité des régimes spéciaux, qui n'ont pas été réformés en 2003.

Pour autant, le chef de l'état oublie d'ajouter que le régime spécial fait partie intégrante du statut des cheminots et est directement lié aux contraintes dues à la continuité du service public, aux responsabilités découlant des questions de sécurité et aux spécificités des métiers de notre entreprise.

La mutualité cheminote trouve sa raison d'être de par l'existence du régime spécial des cheminots qui a démontré au fil des années toute sa pertinence et son originalité en matière de santé et de prévention où l'offre de santé et de protection sociale à la SNCF, avec tous les acteurs qui agissent autour de la santé - la caisse de prévoyance et de retraite avec les représentants des salariés et des retraités au sein du conseil d'administration, le service médical alliant médecine de soins et médecine du travail, le service d'action sociale, le CCE et les CER, les CHSCT, la DRH avec ses responsables sécurité, ses ergonomes, les associations de cheminots traitant du sanitaire et du social et le mouvement mutualiste- répond à une vision globale de la santé telle que définie par l'OMS.

Pour les mutuelles de cheminots, la pluridisciplinarité des acteurs, la capacité d'expression des cheminots sur leurs problèmes de santé, le champ d'action des différents acteurs qui couvre aussi bien le contexte professionnel que celui familial et sociétal, l'interdépendance entre le médical et le social, entre le curatif et le préventif sont des atouts à valoriser dans la perspective d'un véritable projet social et de santé à la SNCF.

Une remise en cause d'une de ses composantes aurait des conséquences sur cette pratique concrète de mise en réseau dans l'entreprise, où sont combinés les soins et la prévention, le sanitaire et le social, l'indemni-

sation du risque avec le couple solidaire Caisse de prévoyance et mutuelles de cheminots alliant l'aspect professionnel et familial.

Toute réduction de l'offre sanitaire et sociale de notre régime spécial impacte de fait les mutuelles de cheminots, avec le risque de démutualisation des ménages les plus défavorisés, synonyme de réduction d'un réel accès aux soins et à la prévention des cheminots actifs, retraités et leurs familles.

C'est pourquoi, nous rejetons toute réforme qui considère notre système de sécurité sociale solidaire comme une charge qu'il faudrait réduire en pénalisant les assurés sociaux, en culpabilisant les individus et en favorisant les assurances individuelles.

Dans ce contexte, l'UMCPG demande qu'un véritable débat sur la pérennisation de notre système de sécurité sociale solidaire soit engagé dans notre pays en posant l'enjeu d'une nécessaire rénovation du financement qui s'appuie sur les cotisations sociales et les revenus financiers.

Dans le même temps, l'UMCPG et ses mutuelles adhérentes demandent que toute réforme permettant de conforter notre système de retraite par répartition prenne en compte les problèmes de santé au travail, les inégalités d'espérance de vie selon le parcours professionnel, les spécificités des tâches, la pénibilité du travail, les atteintes à la dignité humaine et à l'estime de soi.

**Hôpital la situation est dramatique . La grève des urgentistes et des anesthésistes réanimateurs va faire boule de neige, tous les clignotants sont au rouge.**

**La mobilisation se poursuit. Que ce soit l'Association des médecins urgentistes de France (AMUF), le Syndicat national des praticiens hospitaliers anesthésistes réanimateurs (SNPHAR), le Syndicat des médecins anesthésistes réanimateurs non universitaires (SMARNU), le Syndicat national des médecins des hôpitaux et établissements privés (SYNHOSPRIV) ou encore le SAMU de France, la décision est unanime les personnels grévistes ont décidé de renforcer leur mouvement.**

**La mobilisation devrait se poursuivre le lundi 24 janvier, journée de grève nationale dans la Fonction publique.**

**Nous y reviendrons dans un globule spécial Hôpital , avec des propositions alternatives!**